

Agadir : Préservation des ressources en eau : Le bassin hydraulique du Souss-Massa, sous la loupe des experts

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-01-2008 20:23:07

L'examen de la mise en oeuvre de la convention-cadre pour la préservation et le développement des ressources en eau dans le bassin hydraulique du Souss-Massa, a été au centre d'une réunion tenue mardi à Agadir, en présence du ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Aziz Akhannouch et du secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, Abdelkébir Zahoud.

Intervenant à cette occasion, le wali de la région Souss Massa Drâa, gouverneur de la préfecture d'Agadir Ida Outanane, Rachid Filali, a indiqué que l'événement particulier et fondamental caractérisant l'année courante est la signature de la convention-cadre pour le partenariat et pour la coopération autour de la préservation des ressources hydriques et de leur développement, déjà opérationnelle via le lancement des premiers projets qui s'y inscrivent.

Il s'agit, effectivement, de la campagne de communication à travers la Caravane de l'eau, ayant visé tous les agriculteurs du bassin Souss Massa, dans la perspective de les sensibiliser quant à l'importance du recours au système d'irrigation goutte à goutte dans l'économie de l'eau et aussi pour les informer du contenu de la convention cadre autour de l'eau et de celui du contrat de la nappe hydrique. A succédé à cette campagne le lancement d'autres projets inscrits dans la convention, tenant compte de la nécessité du respect des délais.

La mise en oeuvre des axes de la convention cadre, a affirmé le wali, contribuera sûrement à la préservation de la nappe et à celle des ressources souterraines ayant enregistré une régression remarquable au niveau de tous les bassins. Elle contribuera également à leur mise à niveau pour l'horizon des décennies avenir. L'opérationnalisation desdits axes de la convention cadre débouchera aussi sur le développement et la mobilisation des ressources hydriques supplémentaires afin de répondre aux exigences et à la demande en matière d'eau potable et d'eau d'irrigation agricole qui ne cessent d'accroître. La généralisation de cette expérience pilote sur le bassin Drâa est nécessaire.

En l'occurrence, les autorités provinciales, il faut le souligner, veillent dans ce sens sur la prise de toutes les mesures juridiques et administratives pour la création de l'Agence du bassin Drâa dans les plus brefs délais et conformément à la loi 10/95 sur l'eau.

La réalisation du barrage Lhouar et du barrage Lghzoua permettra l'atteinte de plusieurs objectifs. Il s'agit, entre autres, de la protection de la ville d'Agadir et de ses régions des inondations et de la mobilisation des ressources hydriques supplémentaires de la nappe, pour subvenir aux besoins de la cité en matière d'eau potable.

De grands efforts sont déployés par le Conseil de la région en vue de généraliser le système d'irrigation goutte à goutte au niveau des domaines. Pour ce faire, on a procédé à la coordination

avec les associations professionnelles, les fédérations d'irrigation et les Chambres d'agriculture pour permettre à tous les agriculteurs de bénéficier des subventions attribuées par l'Etat et de la garantie du Conseil de la région.

M. Filali a ajouté que les autorités de la wilaya veillent sur la réussite de cette initiative pour assurer la préservation de l'eau qui réside dans la lutte contre son gaspillage et le traitement des eaux usées.

Ces procédures ont fait l'objet des discussions et des recommandations du dialogue régional autour de l'eau, qui avait été tenu à Agadir et de celles du colloque national autour des collectivités locales. Les participants à ce colloque ont conclu, a-t-il déclaré, la nécessité de l'orientation des conseils locaux vers des projets qui contribueront à la préservation de l'environnement et de l'eau, tels que le traitement des eaux usées.

Pour sa part, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime a préconisé la généralisation de l'expérience, la mobilisation de tous les moyens et de toutes les compétences et l'assouplissement et la simplification des procédures en vue d'aboutir à la valorisation et à l'économie de l'eau. Il a ajouté que pour ce qui est de l'application du système d'irrigation goutte à goutte, il s'agit plutôt des difficultés sur le plan des procédures et non pas sur celui du financement.

De son côté, Abdelkébir Zahoud a évoqué la possibilité du recours au dessalement des eaux de mer et à l'alimentation artificielle de la nappe.

Il a, par ailleurs, insisté sur l'application exhaustive de la convention, comme il a insisté sur la continuité et la participation de tous les intervenants dans l'opération. Il a préconisé, par ailleurs, la réalisation de 22 projets de grands, petits et moyens barrages, outre les barrages collinaires, la valorisation et l'économie de l'eau. Il a également annoncé qu'une convention dans le volet environnement verra prochainement le jour et qu'une commission est constituée pour procéder à la préparation du programme de gestion des déchets, de la lutte contre le déboisement et la protection des forêts et de la lutte contre la pollution de l'eau. Ce programme, a-t-il expliqué, sera généralisé à travers les autres régions du Royaume.

Il faut souligner qu'une convention des barrages a été signée à l'occasion. Aussi, la révision du décret portant sur la création du bassin Souss Massa sera-t-elle effectuée dans les délais les plus proches, a-t-on déclaré, en vue d'opérationnaliser le projet de création de l'Agence du bassin Drâa.

L'INDH à Chtouka-Aït Baha

L'enveloppe consacrée au financement des projets programmés dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) dans la province de Chtouka-Aït Baha, au titre de l'année 2007, s'est élevée à quelque 19,8 millions de dirhams (MDH). Ces projets sont répartis entre le programme transversal, avec 18 projets (12,9 MDH), le programme de lutte contre la pauvreté dans le milieu rural, avec 15 projets (5,26 MDH) et le programme de lutte contre la précarité et l'exclusion 2 projets (3,95 MDH).

En 2006, les projets INDH lancés à Chtouka Ait Baha ont porté essentiellement sur le renforcement des infrastructures, les activités génératrices de revenus, le développement des capacités et l'animation socioculturelle dans les différentes communes rurales et urbaines de la province. L'enveloppe, consacrée en 2006 au programme transversal, s'est élevée à environ 11,6 MDH.

Elle a financé 23 projets visant l'amélioration des conditions d'accès aux infrastructures de base, 18 dans le domaine de l'animation sociale, culturelle et sportive, 4 portant sur des activités génératrices de revenus et 4 autres visant le développement des capacités.

LE MATIN